



---

# communiqué

---

Date **Le 6 septembre 1994**  
Pour publication

N° 170

## EXTENSION DU PROGRAMME CANADIEN DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE EN RUSSIE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Canada et la Fédération russe avaient signé, à Moscou, un protocole d'entente marquant la mise en route du Programme de sécurité et d'ingénierie nucléaires.

«La sûreté nucléaire est l'un des problèmes les plus pressants auxquels les pays de l'ancienne Union soviétique doivent faire face. Le Canada tient à aider ces pays à assurer une gestion des plus sécuritaires de leurs centrales nucléaires», a déclaré M. Ouellet.

En vertu du Programme de sécurité et d'ingénierie nucléaires, des employés canadiens d'Énergie atomique du Canada Limitée travailleront à plein temps dans des centrales nucléaires russes, faisant ainsi profiter de leur expérience leurs homologues russes. Les Canadiens initieront les Russes aux méthodes canadiennes de sécurité, ils les aideront à améliorer les mesures de sécurité dans leurs centrales et feront la conception technique de nouveaux mécanismes de sécurité pour ces centrales. Le coût total du programme — 10 millions de dollars — sera réparti sur deux ans. Le projet est l'un des principaux éléments de l'Initiative canadienne en matière de sécurité nucléaire qui représente 30 millions de dollars sur trois ans et qui a été annoncée en juin 1992.

Le Programme de coopération réglementaire, autre volet important de l'Initiative canadienne en matière de sécurité nucléaire, a été lancé au début de juin 1994. En vertu de ce programme, des hauts représentants des organismes de réglementation nucléaire de Russie, d'Ukraine et de Lituanie participeront à une série de stages à la Commission de contrôle de l'énergie atomique afin de se familiariser avec l'approche canadienne de la réglementation de l'industrie de l'énergie nucléaire, notamment en matière d'octroi de permis et de règlements de sécurité.

Les fonds affectés à ces initiatives sont prévus dans le budget fédéral de 1994 et font par conséquent partie du cadre financier actuel.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874